

# INFO-PARENTS

JANVIER 2020

Année scolaire 19-20



<http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/>

## DATES IMPORTANTES 2019-2020 (À CONSERVER)

- Journées pédagogiques (prévues au calendrier scolaire) :
  - 22 au 28 août inclusivement
  - 27 septembre
  - 18 octobre
  - 14 et 15 novembre
  - 6 janvier
  - 14 février
  - 28 février (pédagogique flottante)
  - 9 mars
  - 27 mars (si fermeture en cas de force majeure)
  - 24 avril
  - 8 mai (si fermeture en cas de force majeure)
  - 15 mai
  - 22 juin (pédagogique flottante)
  - 23 et 25 juin
  
- Fête du Travail : 2 septembre
- Action de grâces : 14 octobre
- Congé des Fêtes : 23 décembre 2018 au 3 janvier 2020
- Semaine de relâche : 2 au 6 mars 2020 inclusivement



***Nous profitons de cette parution de l'Info-Parents pour vous souhaiter une très belle année 2020. Une année remplie de beaux moments en famille et de belles réussites pour vos enfants.***

## SORTIES À L'EXTÉRIEUR PAR FROID INTENSE

La décision de garder les élèves à l'intérieur pendant les récréations ou lors d'activités hivernales (ex. : sortie en ski) en raison des conditions météorologiques appartient aux administrateurs de l'école. La décision est basée sur les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie, qui recommande de garder les enfants à l'intérieur, lorsque la température ressentie est inférieure à -27 °C (SCP, 2013). Les facteurs suivants peuvent cependant être pris en compte :

- la présence du vent
- l'intensité et la durée de l'activité extérieure



Il est très important que vos enfants soient habillés chaudement!

## RAPPEL TEMPÊTES HIVERNALES

Comme il avait été annoncé précédemment, nous tenons à vous rappeler qu'en cas de **fermeture de l'école avant 7 h, les deux services de garde sont également fermés pour la journée**. Il est donc de votre responsabilité d'écouter les principales stations de radio locales ou encore de consulter le site Internet ou la page Facebook de la Commission scolaire des Découvreurs <http://www.csdecou.qc.ca/> pour vous renseigner sur les écoles qui sont fermées. Notez que si la fermeture a lieu en cours de journée, les enfants inscrits au service de garde pourront s'y rendre en attendant que vous veniez les chercher.

## C'EST L'HIVER ET ON AIME JOUER DEHORS!



Nous nous permettons de faire un rappel afin de vous assurer que vos enfants soient habillés convenablement lorsqu'ils quittent la maison puisqu'ils passent quotidiennement du temps à l'extérieur (récréations, certains cours d'éducation physique, service de garde). Toutefois, lors de très grands froids, de tempêtes de neige ou d'averses de pluie, les enfants demeurent à l'intérieur.

Ce rappel est d'autant plus important pour les enfants qui fréquentent le service de garde puisque, souvent, le déroulement de l'activité de groupe nécessite qu'ils demeurent à l'extérieur pendant toute la période d'activité, ce qui peut représenter une période de trente minutes à une heure. Afin que les élèves apprécient les moments passés en notre compagnie, nous demandons qu'ils soient habillés en tout temps selon la température et les circonstances. Il peut être utile de donner à votre enfant des vêtements de rechange (bas, mitaines, etc.), car cela lui permettra de mieux profiter de toutes les activités offertes.



## DEUXIÈME PAIEMENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nous rappelons aux parents, qui ont payé le transport scolaire en deux versements, que le deuxième chèque sera déposé dans la semaine du 1<sup>er</sup> février 2020.

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription pour l'année 2020-2021 se déroulera du 17 février au 28 février 2020. Comme l'an dernier, l'inscription **se fera en ligne** et au moment venu, un courriel sera acheminé à cet effet par l'école.



## JOURNÉE D'INSCRIPTION POUR LE PRÉSCOLAIRE

Une journée réservée aux inscriptions à la maternelle dans les écoles est prévue le **jeudi 20 février 2020**, de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h. Les parents doivent se présenter à l'école de leur aire de desserte et apporter l'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant, la carte d'assurance maladie de l'enfant ainsi qu'un des trois documents suivants pour la preuve de résidence:

- le permis de conduire (SAAQ);
- une copie de l'avis de cotisation de l'Agence du Revenu du Québec (ARQ);
- le compte de taxe scolaire ou municipale.

## FÊTE DES FLOCONS

Jeudi le 13 février prochain, les élèves des écoles Les Primevères et Jouvence participeront, en avant-midi, à une variété d'activités sportives à l'extérieur dans le cadre de la Fête des Flocons.

Nous aurons besoin du soutien de nombreux bénévoles pour mener à bien le déroulement de cet évènement attendu de tous. Vous avez reçu, par le biais du sac d'école de votre enfant, une lettre sollicitant votre aide. Si vous êtes disponible cet avant-midi-là, veuillez retourner le coupon-réponse à l'école le plus tôt possible. Votre implication fera une différence et sera grandement appréciée.

Cet évènement se veut rassembleur pour les élèves et les enseignants des deux écoles. De plus, il permet la pratique d'activités uniques au contexte hivernal. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Veuillez noter que l'évènement se déroulera à l'école Les Primevères.

Comité de la Fête des Flocons

## JEUX ORGANISÉS À L'ÉCOLE JOUVENCE



Veuillez prendre note qu'il y aura des jeux organisés sur la cour de récréation, à partir de janvier. Plusieurs élèves seront invités à jouer, dans un endroit réservé sur la cour d'école. Différentes activités seront proposées afin d'expérimenter de nouveaux jeux et travailler la coopération entre les élèves. Mme Marie-Marcelle mettra le projet en branle sous peu, les élèves concernés seront rencontrés à la mi-janvier afin de leur expliquer les activités.

Bon retour à tous et jouez prudemment!

## SERVICES DE GARDE



### État de compte - service de garde

Il vous est possible de consulter votre état de compte du service de garde sur le portail PARENT MOZAIK.

La mise à jour se fait de façon hebdomadaire.

Vous pouvez ainsi suivre le dossier de votre enfant régulièrement et ajuster vos paiements de frais de garde au besoin.

Les frais de garde doivent être payés au minimum une semaine avant l'utilisation du service.

À noter qu'un ajustement de la contribution parentale pour les frais de garde (8.50\$ / jour) a été effectué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel que le stipulait le document d'information des règles de fonctionnement que vous avez reçu en début d'année, et ce, en conformité avec les nouvelles règles budgétaires émises par le ministère.

## Journée pédagogique flottante le 28 février 2020, semaine de relâche 2020 et journée pédagogique le 9 mars 2020 – ouverture des services de garde

Pour la journée pédagogique flottante du vendredi 28 février (avant la relâche) ainsi que la journée pédagogique du lundi 9 mars (retour de la relâche), le service de garde sera offert, à l'école Les Primevères et à l'école Jouvence. Quant à la semaine de relâche, elle se déroulera du 2 au 5 mars 2020 (le vendredi 6 mars, les services de garde seront fermés). Les formulaires d'inscriptions concernant les journées pédagogiques et la semaine de relâche vous parviendront prochainement.

**À noter :** lors de la semaine de relâche, le service sera offert pour les élèves de nos deux écoles au service de garde de l'école Les Primevères.

**Important :** Pour toutes ces journées, le service de repas ou de traiteur ne sera pas offert. Il est important que votre enfant apporte son lunch et ses collations.

## COUPS DE CHAPEAU À NOS ÉLÈVES

Sur le site Web de l'école, au menu *Nos élèves*, à l'onglet *Coups de chapeau à nos élèves*, vous retrouvez les succès que connaissent nos élèves dans différents domaines et que leurs parents ont bien voulu partager avec nous.

Nous vous invitons à le visiter et, si vous le désirez, à nous faire part des réussites et des exploits de vos enfants en acheminant vos textes et photos à [lisa.beland-beaudoin@csdecou.qc.ca](mailto:lisa.beland-beaudoin@csdecou.qc.ca). Nous nous ferons un plaisir de publier ces belles réussites.



*Maxim Pilote, directeur*

*Bruno Duquet, directeur adjoint*